



**SAINT MARTIN DE BAVEL**

**TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**applicables au 1er janvier 2025**

votés en Conseil Communautaire du 12/12/2024

Factures calculées au prorata temporis : répartition des consommations proportionnellement aux tarifs votés chaque année.

<b>EAU</b>		
	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>ABONNEMENT ANNUEL (PART FIXE) (1)</b>	25,00 €	26,3750 €
<b>CONSOMMATION (PART VARIABLE) (2)</b>	2,233 €	2,3558 €
Redevance consommation d'eau potable (*)	0,43 €	0,4537 €
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,01 €	0,0106 €
Redevance prélèvement	0,0466 €	0,0492 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<b>ABONNEMENT ANNUEL (PART FIXE) (1)</b>	25,00 €	27,500 €
<b>CONSOMMATION (PART VARIABLE) (2)</b>	2,100 €	2,3100 €
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	0,01 €	0,0110 €
Toute résiliation de contrat donne lieu à une facturation de <b>frais de résiliation de 27,50 € TTC</b> qui sont intégrés à la facture de fin de contrat.		

(\*) Cette redevance est collectée par la régie pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Elle est intégralement reversée à cet organisme, qui peut alors subventionner les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais aussi des travaux de restauration de milieux aquatiques.

(1) facturé au nombre de jours

(2) facturé au regard de la consommation enregistrée au compteur

Prix au m<sup>3</sup> : 1m<sup>3</sup> = 1000 litres

**REGIE DES EAUX BUGEY-SUD**

68 RUE ANTOINE LAVOISIER - LA PÉLISSÈRE - 01300 BELLEY

Contacts : 04 28 38 44 81 / regiedeseaux@cbugeysud.com